

GIBIER HUMAIN...

Depuis une quinzaine, tous les moineaux qui ont du pognon de reste fourbissaient leur clarinette, rapetassaient leur carnassière, attendant l'ouverture de la chasse avec bougrement d'impatience.

Ce «*plaisir*» n'est pas à la portée du populo. Dam, comme avant toutes choses, faut abouler vingt-cinq balles au percepteur, nous autres on se tape.

Un moment, y a de ça cinq ans, quelques bouffe-galette socialos avaient vu dans le permis de chasse à vingt sous la solution de la question sociale. Thivrier, et quelques autres Cluseret, accouchèrent de cette fumisterie; dans leur projet, pour un jour, avec vingt ronds, un prolo se payait un permis de chasse.

Pour sa journée, le prolo casquait vingt ronds, tandis que le type assez cossu pour abouler 25 balles d'un coup peut chasser cinq mois avec son permis, - ça lui revient donc à deux sous et demi par jour. Hein, voilà une galbeuse réforme socialarde: imaginer de faire payer vingt sous à un pauvre bougre ce qu'un type au sac peut s'offrir à deux sous et demi!

Et dire que toutes les réformes qu'on fait reluire à nos quinquets sont de ce calibre! (c'est ça qui donne une riche idée du saltimbanquisme de nos bouffe-galette, - et aussi de notre gourderie.

Turellement, avec les vingt ronds on ne vous aboulait pas de fusil, - et vous l'eut-on aboulé, qu'à moins de partir en chasse sur la place de la Concorde ou dans les fossés des fortifs, vous auriez été bougrement embarrassé pour trouver un coin libre: tout alentour de Paris, jusqu'au diable, il n'y a pas un endroit qui ne soit accaparé.

Or donc, dans le permis de chasse (même celui à 25 balles) y a une rude dose de fumisterie: il donne le droit de chasser, - mais pour exercer ce droit, c'est comme des dattes, si vous n'avez pas une propriété sous la main.

Du coup, malheur à vous, si vous n'êtes pas prudent: vous devenez gibier à votre tour! Car il ne vous faut jamais perdre de vue que les gardes-chasses n'ont été créés et mis au monde que pour assassiner les pauvres bougres.

Et les bandits ne s'en privent pas, foutre!

Pour l'ouverture de la chasse, c'est encore eux qui ont eu les plus beaux coups de fusil. Dam, ces crapules tiennent à leur réputation!

L'autre matin, dans la forêt de Fontainebleau, près de Rumont, un garde particulier, le jean-foutre Moreau, était à l'affût de gibier humain, - sous prétexte qu'il avait relevé des traces de collets.

Il était là depuis un bon moment quand un pauvre bougre, nommé Chaumette, s'amène en flanochant.

«*Voilà mon homme, se dit le bandit, qu'il braconne ou non, j'aurai sa peau: faute de grives on déquille des merles...*».

Et illico, il saute sur le baladeur et veut verbaliser contre lui. Le pauvre type proteste, lui demande s'il est loufoque et finalement l'envoie paître. Alors, sans plus de façons, sans même que Chaumette ait fait un geste de provocation, le garde tire son revolver et à bout portant lui colle trois ou quatre pruneaux dans le ventre... Le malheureux en est mort l'après-midi.

Les jugeurs se sont amenés pour la frime et, avec leurs flafas habituels ils ont ouvert une enquête:

s'ils réussissent à prouver que Chaumette s'est suicidé, tout ira bien... Au cas contraire, comme les gardes-chasses sont un tantinet de la famille, le bandit Moreau n'a pas à se faire de bile sur son sort: il s'en tirera dans les prix doux, - en supposant qu'il soit condamné...

Et de deux, nom de dieu! Près de Vierzon, sur les propriétés du baron Roger, les gardes Gaudelut et Brault tombaient l'autre Jour sur le poil de deux campluchards, les frères Bouret, qui venaient justement de tordre le cou a un lièvre. Or, comme il paraît que les lièvres de ce patelin sont le produit du travail du baron Roger, y a que ce plein-de-truffes qui a le droit de leur donner le coup du lapin.

N'étant pas ferrés à glace sur tous ces cochons de distinguos - grâce auxquels, dans la garce de société actuelle, ceux qui n'en foutent jamais un coup sont énormément riches, tandis que les autres sont bougrement purées, - les frères Bouret prennent les lièvres où ils les trouvent.

Ce matin-là, leur bête n'était pas enfournée dans le hâvre-sac, qu'ils avaient les deux gardes sur le dos, - et le bandit Gaudelut posait le grappin sur l'un d'eux; pour le délivrer, l'autre frangin vint à son secours et il y eut un brin de bousculade.

Alors intervint le second bandit: sans quoi ni comme, pour le plaisir de tirer sur un homme, il fit feu deux fois: l'un des deux frangins a été salement mouché, - s'il en réchappe, ce sera avec une jambe de moins. Turellement, les deux crapules n'ont pas été embêtés et ne le seront pas. Si les jugeurs se mêlent d'enquêter, ce sera pour leur distribuer des félicitations, et les exciter à repiquer au truc.

Et on veut nous faire gober que la féodalité est morte.

Mensonge ! Elle n'a fait que se perfectionner.

Avant 89, les seigneurs faisaient accrocher aux potences les manants assez audacieux pour braconner.

Aujourd'hui, il y a progrès: on a foutu la potence au rancard, et les culs-terreux sont fusillés par les gardes-chasses.

Émile POUGET.
